

## PLAN CANICULE 2020

### Mise en place d'un registre

La vague de chaleur désigne une période au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire au sein de la population.

Elle recouvre les situations suivantes :

- **Pic de chaleur** : exposition de courte durée (un ou deux jours) à une chaleur intense présentant un risque pour la santé humaine, pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail et de l'activité physique ; il peut être associé au niveau de **vigilance météorologique jaune** ;
- **Episode persistant de chaleur** : températures élevées qui perdurent dans le temps (supérieure à trois jours) ; ces situations constituant un danger pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de l'activité physique ; il peut être associé au niveau de **vigilance météorologique jaune** ;
- **Canicule** : période de chaleur intense pour laquelle les Indicateurs Bio Météorologiques (IBM) dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs et susceptible de constituer un risque pour l'ensemble de la population exposée, elle est associée au niveau de **vigilance météorologique orange** ;
- **Canicule extrême** : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact sanitaire, avec apparition d'effets collatéraux : elle est associée au niveau de **vigilance météorologique rouge**.

**En prévention d'un éventuel épisode caniculaire**, nous ouvrons un **registre** afin de faciliter l'intervention des services sanitaires et sociaux auprès des personnes âgées de plus de 65 ans ou les personnes en situation de handicap lorsqu'elles sont fragiles et isolées et qu'elles vivent à leur domicile. Sur ce registre figure votre nom, prénom, adresse, téléphone ainsi que les personnes à contacter en cas de problème. Il est transmis au Préfet du département, à sa demande.

Pour tout renseignement et inscription,  
**contacter le CCAS de Seloncourt – 03 81 34 11 31**